Rhône-Alpes, Haute-Savoie
Doussard
Bredannaz
route du Taillefer

École primaire dite Ecole de Bredannaz

Références du dossier

Numéro de dossier : IA74001595
Date de l'enquête initiale : 2010
Date(s) de rédaction : 2011
Cadre de l'étude : inventaire topographique Inventaire du Parc naturel régional du Massif des Bauges
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : école primaire
Destinations successives : maison

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : 2008, A4, 562

Historique

L'école de Bredannaz a été construite en 1931 par François Suscillon charpentier à Faverges et Laurent Mazzuchetti maçon à La Clusaz sur les plans de l'architecte départemental Camille Blanchard. Elle est construite entre Bredannaz et Chaparon sur un terrain agréé par le ministère de l'instruction public, et acheté à Gaston Pétrier habitant à Bredannaz. Elle est modifiée dès 1932, suite aux remarques de l'inspecteur d'académie. Celui-ci demande que les fenêtres soient doublées, qu'une porte soit posée pour fermer le palier du 1er étage, qu'un bûcher soit créé et que la cour soit débarassée des pierres tranchantes qui affleurent au sol.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle
Dates : 1931 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Camille Blanchard (architecte départemental,), François Suscillon (charpentier,), Laurent Mazzuchetti (maçon,)

Description

Ce batiment rectangulaire présente une façade principale sur le mur gouttereau. Les murs enduits au ciment laissent apparaître quelques pierres de taille en marbre de Doussard. L'entrée, située au nord de la façade, dessert une salle de classe en rez-de-chaussée et un appartement à l'étage. Les ouvertures reprises à la fin du XXe s. conservent leur ordonnancement. Le toit à demi-croupe est couvert en tuile mécanique.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; ciment ; pierre de taille
Matériau(x) de couverture : tuile mécanique
Type(s) de couverture : demi-croupe

Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

Statut, intérêt et protection

Petite école de hameau construite pour répondre au besoins des enfants de Bredannaz, trop éloignés du chef-lieu pour aller à pied à l'école.

Statut de la propriété : propriété de la commune

Présentation

En 1864, la commune de Doussard doit fermer l´école libre de Bredannaz qui ne peut assurer l´éducation des filles et des garçons en même temps, du fait de l´exiguité des locaux. De plus, l´instituteur n´est pas agréé par le ministère. Les enfants de Bredannaz vont désormais à l´école de Duingt, moyennant un dédomagement de la commune de Doussard pour les frais induits.
En 1910, les deux communes entrent en conflit à propos de la part que doit payer Doussard, et en 1911, Duingt réclame à Doussard le paiement du tiers des 634,20 francs qui ont été engagés par elle lors des quatre dernières années pour l´école communale. Doussard s´engage alors à payer le tiers des dépenses de chauffage des classes, d´entretien des écoles et de leurs dépendances car les enfants de Bredannaz représentent le tiers des effectifs de l´école de Duingt. Toutefois la commune de Duingt, souhaitant reconstruire son école devenue insalubre, désire faire payer le tiers des travaux à Doussard. Doussard prétexte alors que sur les quatorze enfants de Bredannaz allant à l´école à Duingt, la moitié sont de l´assistance et ne peuvent pas compter dans le calcul de la quote-part de Doussard, et que les enfants de Bredannaz, distants de trois kilomètres de l´école, sont défavorisés par rapport à ceux de Duingt. En conséquence, la commune de Doussard accepte de payer que le quart des dépenses. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, le problème n´est toujours pas résolu.
Aussi, afin de régler le litige, la commune de Doussard décide dans les années 20 d'étudier la possibilité d'établir une école à Bredannaz qui servirait également aux enfants de Chaparon.
De sont côté Duingt décide de construire une école à destination exclusive de ses élèves.
A l'automne 1929, la commune de Doussard acquiert un terrain situé entre Bredannaz et Chaparon. Les plans de l'école sont dressés le 21 janvier 1930 par l'architecte départemental Camille Blanchard et l'adjudication des travaux a lieu le 14 avril 1931. Les travaux de maçonnerie, plâtrerie et peinture sont confiés à Laurent Mazzuchetti de La Clusaz, et ceux de charpente à François Suscillon de Faverges.
L'école est inaugurée en juin 1932 et modifiée selon les voeux de l'inspecteur d'académie en 1933.

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Haute-Savoie. Série 2 O 866. Bâtiments communaux : Edifices administratifs et scolaires.**
  AD Haute-Savoie. Série 2 O 866. **Bâtiments communaux : Edifices administratifs et scolaires.** Projet de construction d'une école à Bredannaz.

- **AC Doussard. Registre de délibérations du conseil municipal. 1860-1881. Délibération du 26 juin**
  AC Doussard. Registre de délibérations du conseil municipal. 1860-1881. **Délibération du 26 juin 1864**
  Délibération relative à la fermeture de l'école libre de Bredannaz.

Bibliographie

- **GERMAIN, Michel. HEBRARD, Jean-Louis. Les lacs de Savoie autrefois**
  GERMAIN, Michel. HEBRARD, Jean-Louis. **Les lacs de Savoie autrefois.** Lyon : ed. Horvath, 1992.
  Collection La vie quotidienne autrefois. 160 p. ISBN2-7171-0779-7
  p. 74-75

Illustrations

Vue générale depuis
l'entrée de la cour.
Phot. Jérôme Daviet
IVR82_20117400589NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de la commune de Doussard (IA74001477) Doussard
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Ecart de Bredannaz (IA74001501) Doussard, Bredannaz

Auteur(s) du dossier : Jérôme Daviet
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges

Vue générale depuis l'entrée de la cour.

IVR82_20117400589NUCA
Auteur de l'illustration : Jérôme Daviet
Date de prise de vue : 2010
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Parc naturel régional du Massif des Bauges
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation